

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 7 MARS 2022, À 20 h, À  
LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

**Présents :**

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Monsieur Rénald Blais	Conseiller # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

---

---

***MOMENT DE RÉFLEXION***

*Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.*

---

---

***VÉRIFICATION DES PRÉSENCES***

*Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h03.*

---

---

***RÉSOLUTION N°024-03-2022***  
***ORDRE DU JOUR : ADOPTION***

*Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes;*

*Ajout :*

- 20a) Appui au peuple ukrainien;*
- 20b) Représentant municipal / OMH;*

***IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère***  
***APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère***  
***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS***

***QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec les modifications ci-haut mentionnées, tel que présenté et que le point relatif aux Affaires nouvelles demeure ouvert.***

---

---

**RÉSOLUTION N°025-03-2022**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER**  
**2022 : ADOPTION**

---

*Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 7 février 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.*

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller*  
*APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller*  
*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 7 février, soit et par la présente, adopté tel que déposé.*

---

---

**RÉSOLUTION N°026-03-2022**  
**DÉBOURSÉS : ADOPTION**

---

*Après avoir pris connaissance des déboursés;*

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère*  
*APPUYÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller*  
*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 70 071.95\$ en date du 28 février 2022 tel que déposé.*

---

---

**RÉSOLUTION N°027-03-2022**  
**PRO-MAIRE : DÉCIDER**

---

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère*  
*APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller*  
*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*Que le conseil municipal mandate madame Francine Blais, conseillère, comme Pro-Maire, pour une période de 4 mois, soit jusqu'au 4 juillet 2022.*

---

---

**RÉSOLUTION N°028-03-2022**  
**OASIS DU BEL ÂGE / DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE**  
**TAXES, AN 9: ACCEPTER**

---

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère*  
*APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller*  
*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** la municipalité crédite les taxes de l'Oasis du Bel Âge, an 9, pour l'année 2022 au coût de 8746.29\$ comme stipulé dans le règlement # 003-09-2012.

---

---

**RÉSOLUTION N°029-03-2022  
RÈGLEMENT # 002-03-2022 « RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS (ES) DE LA  
MUNICIPALITÉ D'AGUANISH » : ADOPTION DU RÈGLEMENT :  
ACCEPTER**

---

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 7 février 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**Considérant que** toutes les étapes prévues à la Loi ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Que** le règlement # 002-03-2022 « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés (es) de la Municipalité d'Aguanish » soit, et par la présente est adopté par le conseil.

---

---

**COMPORTEMENT ÉTHIQUE D'UN ÉLU / FORMATION : INFORMER**

---

La directrice générale, madame Marlène Blais, a transmis aux élus l'information suivante concernant la formation obligatoire « Comportement éthique d'un élu ».

Confirmation d'inscription en classe virtuelle de la FQM (Changement de date) :

- Madame Francine Blais, conseillère #1 : 26 mars (9h à 16h)

---

---

**RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE (RAPPORT) :  
DÉPOSER**

---

Madame Marlène Blais, directrice générale, dépose le rapport annuel 2021 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle aux membres du conseil. Une copie du rapport est disponible sur demande.

---

---

**RÉSOLUTION N°030-03-2022**  
**ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS CROIX-ROUGE -**  
**RENOUVELLEMENT : DÉCIDER**

---

**Attendu que** les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 2 avril 2019 (ci-après désignée, l'Entente);

**Attendu que** l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

**Attendu que** les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

**Attendu que** les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

**Attendu que** les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

**Attendu que** les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller  
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Que**

- 1. Définitions.** Les termes portant une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Entente.
- 2. Durée de l'Entente.** L'article 7.1 de l'Entente est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « **trois ans (3)** » par la Durée de « **quatre (4) ans** ».
- 3. Autres dispositions.** L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2021-2022 : 170.00 \$ », de ce qui suit :
  - «2022-2023 : 180.00\$ »
- 4. Annexe B.** La section Inscription et renseignements (Rétablissement des liens familiaux) de l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Selon le système d'Inscription et de renseignement [...] des inscriptions de la Croix-Rouge. » par ce qui suit :
  - En donnant aux Sinistrés le numéro sans frais de la ligne téléphonique de la SCCR;

- En donnant l'accès aux Sinistrés à une plateforme libre-service d'inscription en ligne.

5. **Annexe D.** La page quinze de l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Toutes les réclamations de dépenses [...] le détail général de leur utilisation. » par ce qui suit:

- Sous réserve du politique de confidentialité de la CROIX-ROUGE, et de toute législation protégeant la confidentialité des renseignements personnels applicable, la CROIX-ROUGE fournira à la Municipalité (ou au demandeur, le cas échéant) : (i) la liste des Sinistrés ; et (ii) une liste des dépenses encourues par la CROIX-ROUGE dans le cadre et à l'occasion, sans limitation d'un sinistre majeur, lors de l'activation du plan de sécurité civile par la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant), ou du placement de la CROIX-ROUGE en préalerte ; que la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant) s'engage à rembourser à la CROIX-ROUGE.

6. Sauf disposition contraire expresse du présent Amendement No. 1, aucune autre modification n'est faite aux dispositions de l'Entente. Toute disposition non expressément modifiée par le présent Amendement No.1 demeure inchangée et continue de s'appliquer.

7. Dans la mesure où il est signé par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement No.1 entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus.

---

---

**RÉSOLUTION N° 031-03-2022**  
**ENSEIGNE EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL –**  
**SOUMISSION TECHNIMAGE : DÉCIDER**

---

**Attendu que** l'affluence touristique est de plus en plus élevée;

**Attendu que** le bureau d'accueil est situé dans le bâtiment multifonctionnel à l'entrée du village;

**Attendu que** l'identification du bureau d'accueil et autres services dans le bâtiment multifonctionnel n'est pas suffisamment visible de la route Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'installer une enseigne extérieure identifiant tous les locataires du bâtiment multifonctionnel;

*D'accepter la soumission de Technimage pour la fabrication et le design graphique de l'enseigne au montant de 1 700 \$ avant taxes.*

---

---

**RÉSOLUTION N° 032-03-2022  
DRAINAGE RUE VIGNEAULT – SOUMISSION INGÉNIEURS :  
ACCEPTER**

---

**Attendu que** la municipalité a permis de travaux de drainage sur la rue Vigneault en juin 2021;

**Attendu que** des travaux correcteurs ont été nécessaires en septembre 2021;

**Attendu que** la municipalité souhaite régulariser ce dossier de façon permanente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Rénauld Blais, conseiller  
**APPUYÉ PAR** monsieur Romuald Gallant, conseiller  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Que** la municipalité accepte la soumission de CIMA+ au montant de 18 300 \$ avant taxes pour entre autres de la collecte et analyse de données, visite terrain d'un technicien senior, mise en plan du relevé, validation du règlement en vigueur, rapport de préfaisabilité, etc.

---

---

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ  
MENTALE POSITIVE ! : DÉCIDER**

---

**Considérant que** le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

**Considérant que** le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

**Considérant que** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;**

**Considérant que** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

**Considérant que** le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisable tout au long de l'année;

**Considérant que** dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

En conséquence, le conseil municipal d'Aguanish proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.**

---

---

**RÉSOLUTION N° 033-03-2022**  
**VÊTEMENTS PROMOTIONNELS / SOUMISSION : DÉCIDER**

---

**Attendu que** la municipalité souhaite diversifier ses articles promotionnels en vente au bureau d'accueil touristique;

**Attendu que** nous avons accepté l'offre Capelan Côte-Nord pour l'autocollant représentant la municipalité dans la collection Road Trip;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**D'accepter** la soumission de Capelan Côte-Nord pour des chandails en coton ouaté avec le même dessin que dans la collection Road Trip au montant de 8 442\$ avant taxes.

---

---

**RÉSOLUTION N° 034-03-2022**  
**BASQUE ÉLECTRIQUE / SOUMISSION : DÉCIDER**

---

**Attendu que** la partie extérieure de l'entrée électrique qui alimente le câble chauffant (eau potable) près du pont d'Aguanish a atteint un état de corrosion inquiétant;

**Attendu que** cette entrée électrique empêche le gel en hiver sur la conduite d'eau potable qui alimente les citoyens à l'est du pont d'Aguanish;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
APPUYÉ PAR monsieur Régnald Blais, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**D'accepter** la soumission de Basque Électrique au montant de 3 122.00 \$ excluant les taxes pour remplacer la partie extérieure de

*l'entrée électrique (conduit, fil, boîte de compteur) près du pont d'Aguanish.*

---

---

**RÉSOLUTION N° 035-03-2022**  
**ADHÉSION À LA DÉCLARATION MUNICIPALE SUR**  
**L'HABITATION: DÉCIDER**

---

***Attendu que** la pénurie de logements qui affecte le Québec depuis de nombreuses années s'est cristallisée avec la pandémie;  
**Attendu que** l'habitation est un enjeu qui touche toutes les régions du Québec et qui génère des répercussions importantes pour l'ensemble des municipalités;*

***Attendu que** le milieu municipal est unanime : il est primordial d'alléger les lourdeurs administratives, souvent incohérentes avec les réalités d'aujourd'hui, et de bonifier de façon durable les programmes de financement;*

***Attendu que** les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté, le 18 février 2022, la Déclaration municipale sur l'habitation suivante :*

*Une importante pénurie de logements abordables affecte l'ensemble du Québec, autant dans les grands centres urbains que dans les régions.*

*Plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'inoccupation inférieur au point d'équilibre du marché.*

*Conséquence : une grande part des ménages québécois éprouve des difficultés à accéder à la propriété, à un logement abordable ou encore à un logement répondant à leurs besoins.*

- L'accès au logement abordable et de qualité est un élément constituant essentiel à la qualité de vie de toutes et tous et à la cohésion sociale du Québec, dans une perspective de développement économique durable et de transition écologique.*
- Pour être en mesure de contribuer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, chaque personne doit pouvoir compter sur un toit. Un logement n'est pas un bien comme un autre.*
- Les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour identifier les besoins sur le terrain et cibler des solutions concrètes et efficaces à mettre en place pour y répondre efficacement.*
- En vertu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, les municipalités peuvent agir sur les enjeux d'habitation et dans la mesure de leurs moyens seulement.*

- *Le logement est d'abord et avant tout une responsabilité qui incombe au gouvernement du Québec. Il est nécessaire de bonifier les programmes de financement pour répondre aux besoins pressants d'une grande partie de la population.*
- *Investir en habitation, c'est miser sur une infrastructure structurante qui organise nos milieux de vie et dynamise fortement notre économie.*

*Il est urgent que le gouvernement du Québec se dote d'une vision à long terme en habitation et mette en œuvre plusieurs actions stratégiques en cette matière, et ce, en synergie avec le Plan d'action gouvernemental en habitation et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.*

*Ces actions doivent contribuer au développement de milieux de vie de qualité pour toutes et tous et favoriser à la fois la densification intelligente, les déplacements actifs, le transport en commun, le développement communautaire et la protection des milieux naturels et agricoles.*

*AINSI, LES ÉLUES ET ÉLUS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DÉCLARENT QUE LES MESURES STRATÉGIQUES SUIVANTES DOIVENT NOTAMMENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :*

- 1. Déployer une nouvelle programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec;*
- 2. Soutenir les municipalités et différents organismes du domaine de l'habitation pour que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population de l'ensemble du Québec;*
- 3. Maintenir un programme visant la création de logements sociaux, en complément d'un programme visant la création de logements abordables;*
- 4. Permettre aux municipalités qui le souhaitent d'agir à titre de mandataires dans l'application des programmes du gouvernement du Québec pour qu'elles puissent jouer un rôle central dans la priorisation et l'encadrement des projets réalisés sur leurs territoires;*
- 5. Maintenir l'implication du gouvernement du Québec dans son champ de compétence qu'est l'habitation, en appuyant financièrement les municipalités dans leur utilisation de leurs pouvoirs;*
- 6. Compléter le financement pour la construction des logements annoncée dans le cadre du programme AccèsLogis, mais n'ayant pas encore été réalisée;*

7. *Remettre rapidement en état les logements sociaux barricadés et en mauvais état, notamment par l'attribution des sommes prévues à l'Entente Canada-Québec sur le logement;*
8. *Continuer d'améliorer l'agilité des paramètres des programmes québécois en habitation, dont notamment les programmes AccèsLogis, habitation abordable Québec (PHAQ) ou RénoRégion, pour permettre l'accès aux sommes budgétées;*
9. *Réviser dès maintenant la Loi sur l'expropriation pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables;*
10. *Élargir le droit de préemption municipal en matière de logement à l'ensemble des municipalités.*

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** le conseil municipal d'Aguanish adhère à la Déclaration municipale sur l'habitation de l'UMQ.*

***Qu'**une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.*

***Qu'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.*

---

---

**RÉSOLUTION N° 036-03-2022**  
**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA**  
**TRANSPHOBIE : DÉCIDER**

---

**Considérant que** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**Considérant que** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**Considérant que** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**Considérant que** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**Considérant** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère  
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

---

---

### **CORRESPONDANCES**

---

- Fondation l'émergence – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
  - Les fleurs et le potager S.E.N.S. – Présentation et offre de produits horticoles
- 
- 

### **RÉSOLUTION N° 037-03-2022 APPUYÉ AU PEUPLE UKRAINIEN : DÉCIDER**

---

**Attendu que** la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**Attendu que** la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

**Attendu qu'**à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

**Attendu que** les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

**Attendu que** la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

**Attendu que** la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**Attendu que** les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR monsieur Régnald Blais, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Que** la municipalité d'Aguanish condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**Que** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**Que** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**Que** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**Que** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

---

---

## **RÉSOLUTION N°038-03-2022 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION**

---

**Attendu que** le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) doit être composé de 2 représentants municipaux, 2 locataires et 3 socio-économiques;

**Attendu que** madame Johanne Cormier, conseillère # 2 a quitté ses fonctions de représentante de la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Romuald Gallant, conseiller  
**APPUYÉ PAR** madame Francine Blais, conseillère  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Que** madame Noëlline Gallant conseillère #6 soit mandatée pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH).

---

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question reçue par courrier ou courriel avant la tenue de la séance. Aucun public n'assistait à la séance.

---

---

**RÉSOLUTION N°039-03-2022**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION**

---

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénaud Blais, conseiller*  
*APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller*  
*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*QUE la séance du conseil soit levée à 20h53.*

---

---

---

*Monika Déraps*  
*Greffière-Trésorière*

---

*Léonard Labrie*  
*Maire*